

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Ville de Lempdes

Edito	P. 3
Les risques majeurs	P. 4
Que faire?	P. 5
Risques sismiques	P. 6 - 7
Carte réglementaire	P. 8
Transports dangereux	P. 9 - 10
Intensité d'aléa	P. 11
Mouvements de terrain	P. 12

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

L'actualité nous rappelle trop souvent que les communes sont, à divers degrés, exposées à certains risques naturels ou technologiques. En 1999 : tempête, en 2003 : explosion de l'usine AZF et incendie dans le sud de la France... sans oublier les inondations qui chaque année ravagent des villes entières. Le risque zéro n'existe pas, y compris dans la commune de Lempdes.

Une politique globale de prévention des risques naturels et industriels prévisibles est engagée. Cette démarche, axée sur 2 principes fondamentaux : l'information et la prévention, vise à sensibiliser la population sur les risques majeurs (naturels et/ou technologiques) que la commune encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

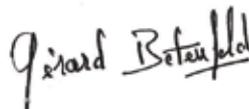
Il importe donc, autant que possible, de s'y préparer.

Ce document, qui est à conserver, a pour objectif d'informer chaque citoyen des risques auxquels il peut être exposé et de vous faire connaître les différents risques recensés sur le territoire de Lempdes, à savoir : zone de sismicité et transports dangereux, et de vous donner les consignes à respecter en cas de survenue de l'un d'entre eux afin d'assurer votre sauvegarde et celle des autres.

En vous assurant de ma volonté et de celle de toute l'équipe municipale de contribuer à assurer votre sécurité,

Bien sincèrement,

Gérard Betenfeld



Maire - Vice Président de Clermont-Communauté

Définition :

Les risques majeurs se définissent comme des phénomènes naturels ou technologiques qui peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens. Leur fréquence ou leur probabilité d'apparition est si faible qu'on serait tenté de les oublier et de ne pas être préparé à leur manifestation.

Leurs natures :

Ils peuvent être d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain, séismes...) ou technologique (risques industriels, biologiques, de transports de matières premières...). Quelques risques technologiques sont répertoriés sur le territoire du département mais ils demeurent peu nombreux.

La commune de Lempdes est concernée par trois types de risques :

- séisme,
- transports dangereux,
- mouvements de terrain.

L'objet de ce document est de vous informer des risques majeurs affectant notre commune et de la conduite à tenir.

Numéros utiles :

- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 115
- Météo France : 08.92.68.02.63

- Mairie de Lempdes : 04.73.83.74.74
- Préfecture : 04.73.98.63.63.
- D.D.T. : 04.73.43.16.00
- SDIS : 04.73.98.15.18

- France Inter : 90.4 ou 90.8 Mhz
- France Info : 105.5 Mhz
- France Bleu Pays d'Auvergne : 102.5 Mhz

Consignes applicables à l'ensemble des risques



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas: libérez les lignes pour les secours

Définition :

Un séisme est provoqué par la fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Depuis 5 siècles, aucun séisme grave ne s'est produit dans le département. Cependant, des secousses d'intensité moyenne ressenties périodiquement montrent que le risque est réel.

La commune de Lempdes appartient au canton de Pont-du-Château où le risque sismique est faible (1B) selon le zonage officiel. Plusieurs stations d'observation sont implantées dans le département.

Que faire ?

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

- Eloignez-vous des fenêtres,
- Abritez-vous sous un meuble solide, contre un mur ou une colonne porteuse.

Si vous êtes à l'extérieur :

- Eloignez vous des bâtiments, des lignes électriques et de tout élément susceptible de s'effondrer.

Si vous êtes en voiture :

- Arrêtez-vous, si possible, à distance des constructions et des lignes électriques,
- Coupez le moteur et attendez la fin des secousses à l'intérieur du véhicule.

Dès la fin de la secousse :

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.
- Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion.
- Evacuez immédiatement le bâtiment (il peut y avoir d'autres secousses) en emportant vos papiers personnels, des vêtements chauds et les médicaments indispensables.
- N'utilisez pas les ascenseurs.
- Ne retournez pas dans le bâtiment avant que celui-ci soit contrôlé.
- Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux.
- Ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.

Les réflexes qui sauvent

Pendant



*Abritez-vous
sous un
meuble solide*



*Eloignez-vous
des bâtiments*

Après



*Coupez
l'électricité et
le gaz*



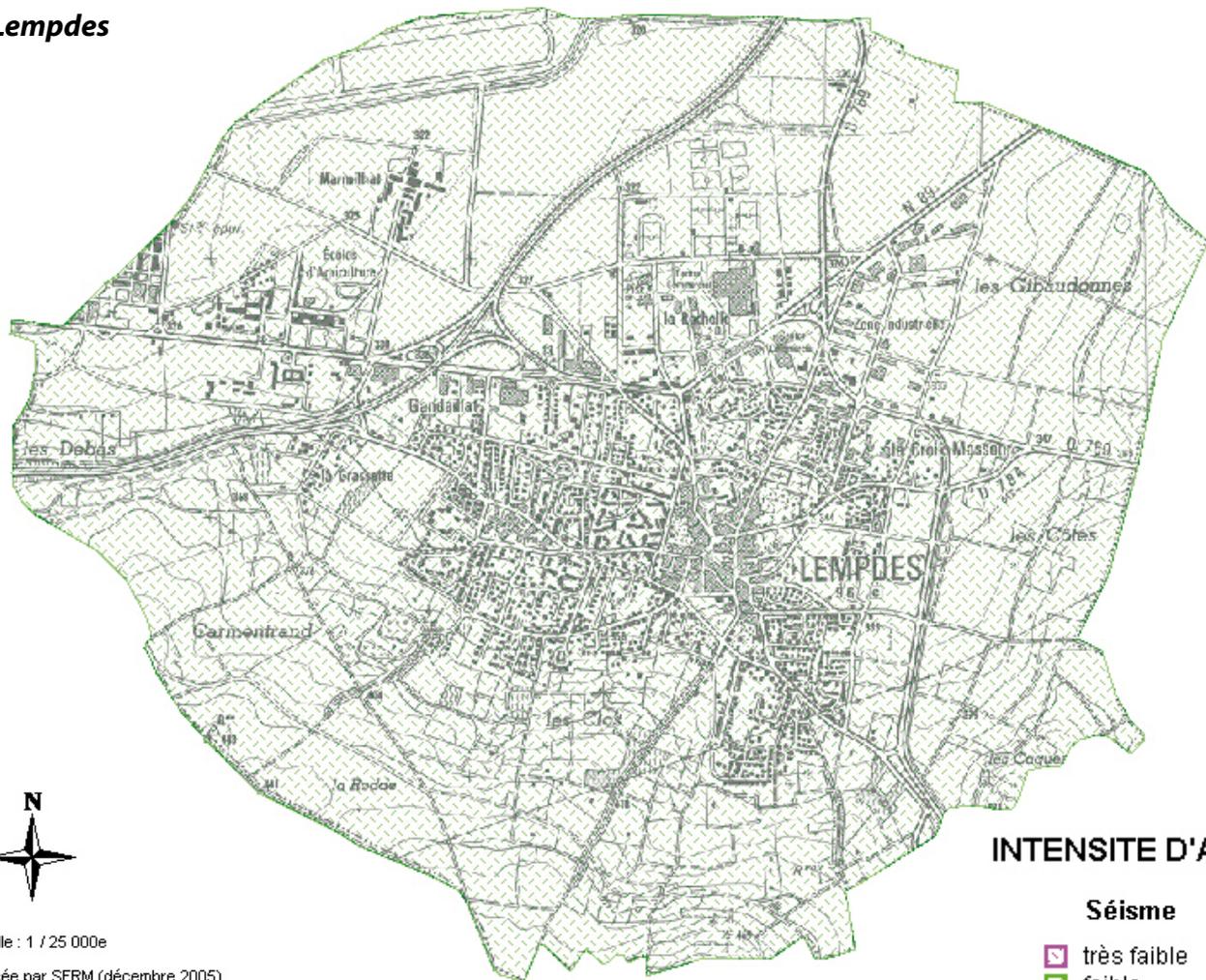
*Evacuez le
bâtiment*

Lempdes



échelle : 1 / 25 000e

réalisée par SFRM (décembre 2005)



INTENSITE D'ALEA

Séisme

-  très faible
-  faible

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident de la circulation par voie routière, ferroviaire, aérienne ou par canalisation de produits pouvant, de part leur propriétés physiques ou chimiques, être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

En cas d'accident, le risque encouru est lié à une explosion, un incendie ou une contamination des sols, de l'eau ou de l'air.

Les risques dans la commune : le transport se fait par A711, A712, RD 2089 : livraison d'hydrocarbures dans les stations services, livraison de chlore dans les stations de traitement des eaux, les piscines ; sans oublier la présence de conduites de gaz.

Que faire ? :

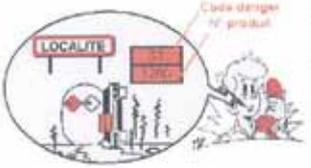
- Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)
- Permanence mairie
- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde
- Mise en place d'un périmètre de sécurité
- Mise en place d'une déviation / interdiction de circulation

Conduite à tenir par la population :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter les ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio (pensez aux piles)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux

LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT



- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence en indiquant la commune et l'adresse exacte **18 ou 112**
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.



PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER



LES PRINCIPALES CONSIGNES DE SECURITE



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures extérieures



Ecoutez la radio



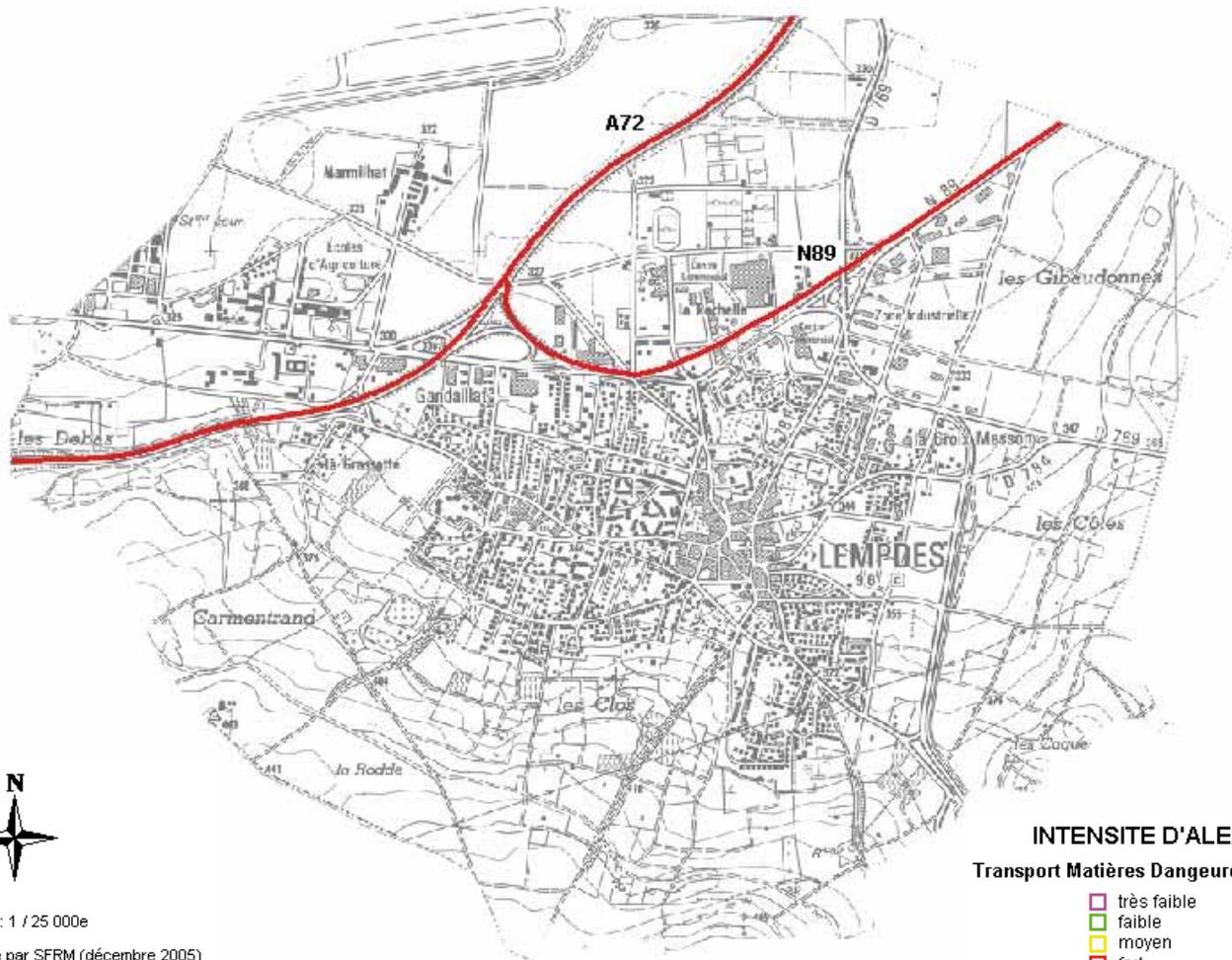
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours



échelle : 1 / 25 000e

réalisée par SFRM (décembre 2005)

INTENSITE D'ALEA
Transport Matières Dangereuses

- très faible
- faible
- moyen
- fort

Définition :

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol.

Il peut se traduire par un affaissement, des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements du taux d'humidité des sols argileux (à l'origine des fissures du bâti) :

- glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- écroulements et chutes de blocs,
- coulées boueuses et torrentielles.

La commune de Lempdes est concernée par le risque faible et très faible.

Que faire ?

- Fuir, gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après :

- Evaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités,
- Se mettre à la disposition des secours.



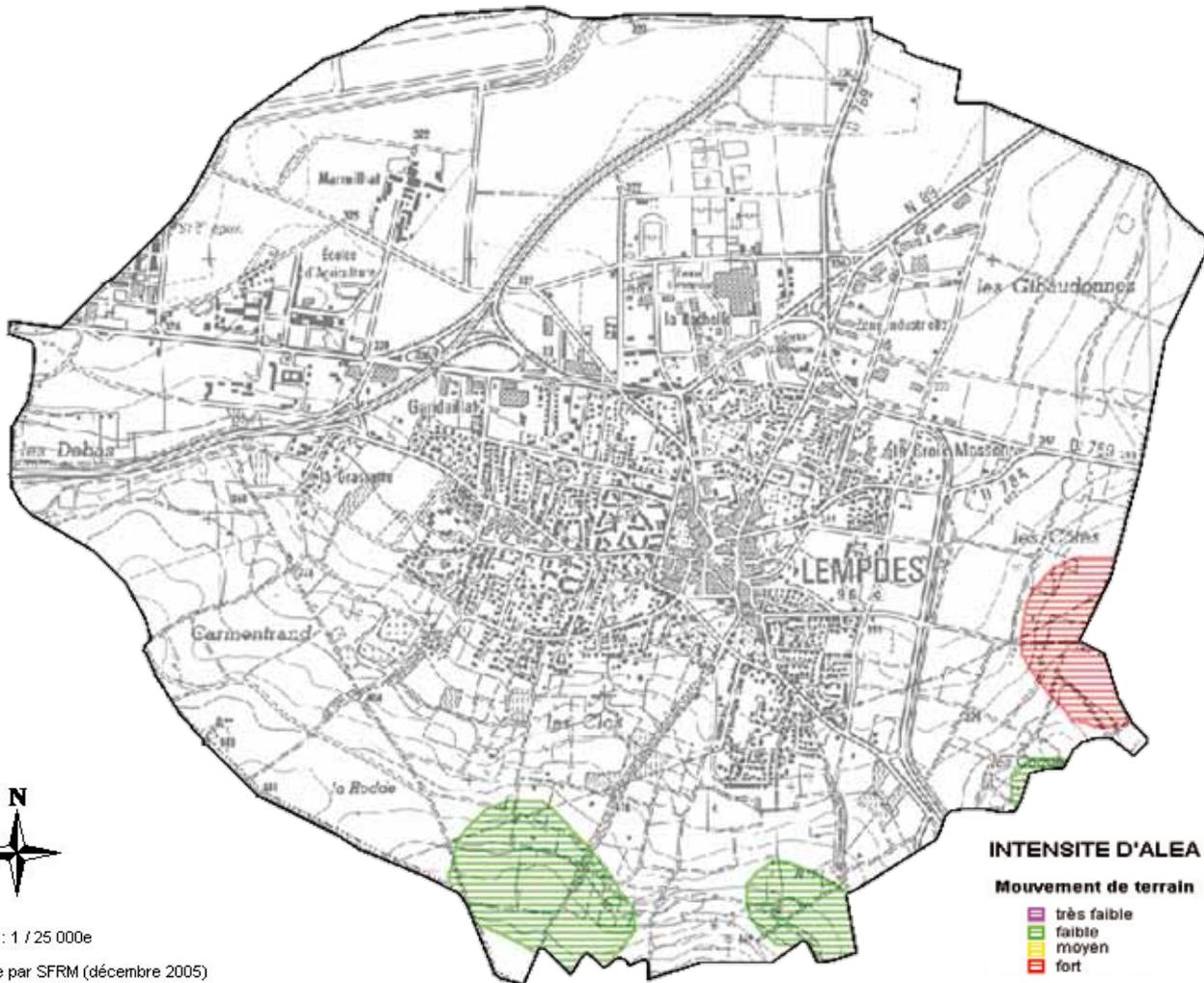
*Fuyez
immédiatement*



*Gagnez un point
en hauteur*



*Ne pas faire
demi-tour*



échelle : 1 / 25 000e

réalisée par SFRM (décembre 2005)



Ville de Lempdes - Services Techniques
1, rue Saint-Verny - 63370 Lempdes
Tél.: 04.73.83.74.71 - Fax: 04.73.83.74.72
Email: s.technique@mairie-lempdes.fr
www.ville-lempdes.fr

